

## **NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE D'OBLIGATIONS PAR DG EXPEDIT**

**Le présent document reçoit l'approbation totale de DG EXPEDIT**

**LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ETE VERIFIE OU APPROUVE PAR L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS (FSMA)**

**07/07/2022**

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.**

<p><b>Partie 1 – Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée</b></p>
---

### **A. Risques liés à l'émetteur**

L'Emetteur est une société spécialisée dans les supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier.

Certains risques et incertitudes que l'Emetteur estime importants, à la date de cette Note d'information, sont décrits ci-dessous. Ces divers risques pourraient causer une diminution du chiffre d'affaires et des bénéfices escomptés de l'Emetteur et en altérer la gestion, ce qui a terme pourrait affecter la capacité de l'Emetteur à remplir ses obligations en vertu des Obligations.

L'Emetteur est exposé au risque lié aux travaux. Tout retard pourrait engendrer des pénalités venant dégrader le bilan du promoteur.

L'Emetteur est exposé à la situation sanitaire et géopolitique actuelle. En effet, l'épidémie mondiale du coronavirus a mis à l'arrêt l'industrie du bâtiment. Cela peut impliquer un retard des travaux et des difficultés de commercialisation.

### **B. Risques liés aux obligations**

Les Obligations sont des instruments de dette qui comportent certains risques. En souscrivant aux Obligations, les investisseurs consentent un prêt à l'émetteur, qui s'engage à payer annuellement des intérêts et à rembourser le principal à la Date d'échéance. En cas de faillite ou de défaut de l'émetteur, les investisseurs courent le risque de ne pas obtenir ou d'obtenir tardivement les montants auxquels ils auraient droit et de perdre tout ou partie du capital investi. Chaque investisseur doit donc étudier attentivement la Note d'information, au besoin avec l'aide d'un conseil externe.

La liquidité limitée des titres émis par des sociétés non cotées ne permet pas toujours de céder ces instruments financiers au moment souhaité.

### **C. Risques liés à l'Offre**

L'Offre est conditionnée à la levée d'un montant minimum par l'Emetteur de 225 000 euros. Si ce montant n'est pas atteint, l'Emprunt Obligataire sera annulé et les investisseurs remboursés.

<b>Partie 2 – Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement</b>
--

#### **A. L'identité de l'émetteur**

##### 1. Données concernant l'émetteur

DG EXPEDIT, est une société par actions simplifiée à associé unique de droit français ayant établi son siège social au 4, Rue Adolphe Ramassy (appartement 5), Sainte Clotilde – 97400, Saint-Denis et immatriculée auprès du Registre des Commerces et des Sociétés de Saint-Denis de la Réunion sous le numéro 853 546 406. Son site internet est le suivant : <https://express.adobe.com/page/9LOwnJzMICCiA/>

##### 2. Activité de l'Emetteur

DG Expedit est spécialisée dans les supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier. Elle a pour objet social :

- L'acquisition, la gestion en commun de valeurs mobilières, de parts d'intérêts dans toutes sociétés civiles ou commerciale ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, licences, brevets et contrats de franchise ;
- La prise de participations dans toute société constituée ou à constituer ;
- L'acquisition, la détention, la construction, la propriété, l'administration, la location et la gestion de tous droits immobiliers.

##### 3. Actionnariat

###### Actionnaires :

Thierry DE GERUS – 100%

##### 4. Opérations conclues par l'Emetteur

Il n'existe aucune opération pouvant être qualifiée d'importante entre l'Emetteur et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires, pour les deux derniers exercices et l'exercice en cours.

##### 5. Organe d'administration

###### Composition :

Président : Thierry DE GERUS

###### Rémunération :

A la date de cette Note d'information, il n'existe aucune rémunération pour les membres de l'organe légal d'administration.

A la date de cette Note d'information, il n'existe aucune sommes provisionnées ou constatées par l'Emetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

6. Condamnation(s) visée(s) à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014

Les personnes visées au 4° n'ont fait l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

7. Conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts entre l'Emetteur et les personnes visées au 4° ou 5° ou avec d'autres parties liées n'est à signaler.

8. Identité du commissaire

Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de DG EXPEDIT.

**B. Informations financières concernant l'émetteur**

1. Comptes annuels

Les comptes annuels relatifs aux exercices 2021 et 2020 (voir annexes) n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.

2. Déclaration sur le fonds de roulement

L'Emetteur déclare que de son point de vue, son fonds de roulement net n'est pas suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois. La marge de l'opération en cours permettra de combler le report à nouveau négatif accablant la négativité des capitaux propres.

3. Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement

L'Emetteur déclare qu'à la date du 07/07/2022 ses capitaux propres s'élèvent à – 180 511€.

A la même date, l'Emetteur déclare que son endettement s'élève à 479€ réparti comme décrit ci-dessous :

- 479€ de découvert bancaire

4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

L'Emetteur déclare qu'il n'y a pas eu de changement significatif de sa situation financière ou commerciale entre la fin du dernier exercice social et la date de l'ouverture de l'Offre.

**C. Identité de l'offreur**

La société Raizers est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 16, rue Fourcroy, 75017, Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 RCS PARIS. Le site internet de l'Offreur est le suivant : [www.raizers.com](http://www.raizers.com)

## A. Description de l'offre

### 1. Généralités

Montant maximal pour lequel l'Offre est effectuée	380 000€
Montant minimal pour lequel l'Offre est effectuée	285 000€
Valeur nominale d'une Obligation	1€
Date d'ouverture de l'Offre	07/07/2022
Date de fermeture de l'Offre	13/07/2022
Date d'émission prévue des obligations	13/07/2022
Frais à charge des investisseurs	Frais de carte bancaire (0,8% du montant de la souscription)

### 2. Clôture anticipée

La clôture anticipée de la Période de Souscription interviendra automatiquement dès que le montant total souscrit dans le cadre de l'Emprunt obligataire atteindra le montant maximal à émettre soit, le montant de 380 000€. Une fois ce montant atteint, toute demande de souscription sera refusée dans le cadre de la présente Offre.

### 3. Modalités de souscription et de paiement

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l'écran de la Plateforme Raizers. Le prix d'émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg (la « **Banque Séquestre** »).

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l'issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l'Emetteur.

L'Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l'Emetteur correspondront au montant de l'Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat en date du 06/05/2022 conclu entre d'une part l'Emetteur et d'autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire (le « **Contrat de prestation de services** »).

La souscription aux trois cent quatre-vingt mille (380 000) Obligations pourra être ouverte dès la signature du Contrat jusqu'au 13/07/2022 au plus tard (la « **Période de Souscription** »).

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu'à complète souscription de l'Emprunt Obligataire selon la règle du « 1<sup>er</sup> arrivé, 1<sup>er</sup> servi » :

- Chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;

- À l’approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;
- Lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 13/07/2022 (la « **Date d’Emission** »).

L’Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l’Emetteur et avec l’accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

#### 4. Emission des obligations

Les Obligations seront émises au plus tard le 13/07/2022.

#### 5. Frais

Les frais juridiques, administratifs et autres en relation avec l’émission de l’Emprunt obligataire sont à charge de l’Emetteur. Néanmoins, il est précisé que l’investisseur devra, en cas de paiement par carte bancaire sur la plateforme de Raizers, régler des frais de 0,8% du montant versé. Ces frais s’appliquent à chaque alimentation du portefeuille électronique (« wallet ») de l’investisseur réalisée par carte bancaire. A noter également que les frais de carte bancaire sont exonérés de TVA selon l’article 261 C du Code général des impôts français.

### **B. Raisons de l’offre**

#### 1. Description du projet immobilier

##### **Opération**

L’opération « Les Romantiques » est située [14, Rue Rassi Boina Kaïm - 97600, Mamoudzou \(Mayotte\)](#). Elle est portée par Thierry De Gerus qui cumule plus de 20 ans d’expérience dans la promotion immobilière, secteur résidentiel à la Réunion. Il a déjà réalisé plusieurs programmes dont vous pouvez voir certains exemples [ici](#).

« Les Romantiques » est une promotion immobilière d’une résidence sur 4 étages composés de 27 [logements locatifs intermédiaires](#) et trois locaux commerciaux en RDC et 34 places de stationnement. La résidence est déjà entièrement commercialisée à la [Société immobilière de Mayotte](#) en VEFA. Les travaux ont débuté en septembre 2021 et actuellement le plancher bas du R+1 vient d’être fini.

Raizers est sollicité pour financer un avancement des travaux, avant le déblocage des prochains appels de fonds, à hauteur de 380 000€, afin de financer les acomptes d’approvisionnement des matières premières vers Mayotte. L’emprunt est garanti par la **caution personnelle** du dirigeant dont le patrimoine couvre le montant de l’obligation ainsi qu’une **double signature sur le compte centralisateur** de la GFA.

#### Emplacement

[Mamoudzou](#) est le chef-lieu du département de la Mayotte, cette ville compte près de 80 000 habitants. Elle est située dans l’océan Indien. La ville baigne dans un paysage extraordinaire, entourée par les eaux d’une part, et les collines de l’autre. On retrouve à moins de 15min en bateau un lagon Mahorais très réputé par les touristes et à environ 7min l’îlot Bouzi.

La Résidence est située à proximité immédiate de la RN2 qui constitue l’axe principal nord-sud de l’île. L’opération les Romantiques se trouve dans le quartier de Kavani, un des quartiers les plus récents de la ville.

On retrouve également de nombreux commerces de proximité et l’hôpital dans un périmètre de 10min à pied.

L’aéroport international de Mayotte se trouve à 34min en voiture.

## Zoom sur le programme

Lot n°	Niveau	Typologie	m <sup>2</sup>	Annexes	Précommercialisation
1	RDJ	T4	99	varangue	Oui
2	RDJ	T3	80	varangue	Oui
3	RDJ	T4	82	varangue	Oui
4	R+1	T3	80	varangue	Oui
5	R+1	T3	75	varangue	Oui
6	R+1	T4	82	varangue	Oui
7	R+1	T3	79	varangue	Oui
8	R+1	T1	52	varangue	Oui
9	R+1	T2	63	varangue	Oui
10	R+2	T3	80	varangue	Oui
11	R+2	T3	75	varangue	Oui
12	R+2	T4	82	varangue	Oui
13	R+2	T3	79	varangue	Oui
14	R+2	T1	52	varangue	Oui
15	R+2	T2	63	varangue	Oui
16	R+3	T3	80	varangue	Oui
17	R+3	T3	75	varangue	Oui
18	R+3	T4	82	varangue	Oui
19	R+3	T3	79	varangue	Oui
20	R+3	T1	52	varangue	Oui
21	R+3	T2	63	varangue	Oui
22	R+4	T3	80	varangue	Oui
23	R+4	T3	75	varangue	Oui
24	R+4	T4	82	varangue	Oui
25	R+4	T3	79	varangue	Oui
26	R+4	T1	52	varangue	Oui
27	R+4	T2	63	varangue	Oui
NB 3	RDC	Locaux commerciaux	185		Oui
	Parkings	NB 34			Oui
<b>TOTAL</b>			<b>2 165</b>		

## Travaux et prestataires

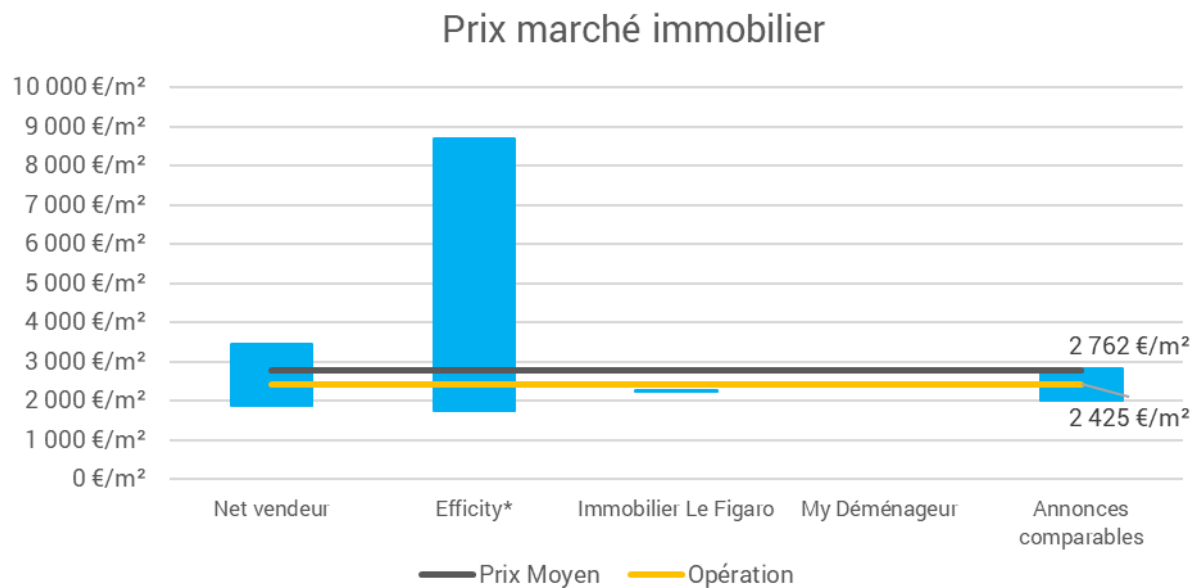
Le bâti existant de 300m<sup>2</sup> a été démolé à la suite de l'acquisition afin d'y promouvoir un nouveau bâtiment d'une surface totale de 1 884m<sup>2</sup> dont 1 701,4m<sup>2</sup> d'habitation et 182,6m<sup>2</sup> de commerces et 34 places de stationnement. L'emprise au sol du bâtiment sera de 712m<sup>2</sup>. Le permis de construire est purgé de tous recours depuis mars 2021. Les travaux ont commencé en septembre 2021 et en sont actuellement au stade du plancher du R+1.

L'entrepreneur a mandaté les entreprises suivantes pour réaliser les travaux :

- [Manufact Architect](#) – maîtrise d'ouvrage, entreprise individuel locale, 17ans d'expérience
- [SARL MAF Construction](#) – gestion des réseaux, entreprise de BTP locale, 17 ans d'existence, 1 000€ de capital social
- [SARL Nadjdou Youssouf](#) : gros-œuvre. Cette entreprise est actuellement en redressement judiciaire depuis mars 2022. Le mandataire judiciaire nous a bien confirmé par écrit que l'opération sera bien terminée le stade d'avancement étant déjà bien engagé.
- [SARL Bedangua](#) – Charpente couverture, entreprise locale au 7 années d'existence, 5 000€ de capital social, CA 2018 2,16m€
- [Mascareignes étanchéité peinture](#) – étanchéité, 19 ans d'existence et 7 500€ de capital social, RN 2021 196k€


- [SARL Cuisibains](#) – Menuiserie intérieure, 9ans d'existence, CA 2020 558k€
- [SARL Sofaal Mayotte](#) – Menuiserie aluminium, 3 ans d'existence, 1k€ de capital social (5/5 avis FB)
- [SARL Impact 2 000](#) – Serrurerie métallerie, 10 ans d'existence
- [SARL A2KA Travaux](#) – cloisons et faux-plafonds, revêtements sols et murs ; peintures - 2 ans d'existence, 1 000€ de capital social
- [Réalisation plomberie Océan Indien](#) – Plomberies et sanitaires, eaux chaudes et froides - entreprise locale aux 2 ans d'existence et 2k€ de capital social
- [Maore electro ouest](#) – Électricité – 13 ans d'existence

## Prix de marché



Les lots sont vendus au prix de marché sachant qu'il n'y a actuellement pas de programmes neufs en commercialisation. Le programme est d'ailleurs déjà commercialisé à 100%.

## Biens à vendre à proximité :

Description		
	T4 dans une résidence de 8 logements avec terrasse couverte de 14m <sup>2</sup>	<b>Type : T4</b> <b>Nb pièces : 4</b> <b>Surface : 88 m<sup>2</sup></b> <b>Prix : 250 000€</b> <b>Prix en €/m<sup>2</sup> : 2841€</b>
	Appartement avec terrasse	<b>Type : T3</b> <b>Nb pièces : 3</b> <b>Surface : 65 m<sup>2</sup></b> <b>Prix : 149 000€</b> <b>Prix en €/m<sup>2</sup> : 2 292€</b>
	Appartement T2 dans une résidence avec piscine <a href="#">Lien annonce</a>	<b>Type : T2</b> <b>Nb pièces : 2</b> <b>Surface : 47 m<sup>2</sup></b> <b>Prix : 95 000€</b> <b>Prix en €/m<sup>2</sup> : 2 021€</b>
<b>RIX MOYEN</b>		<b>2 385 €/m<sup>2</sup></b>

## Stratégie de commercialisation

Le projet a été vendu dans sa globalité en VEFA à la [Société immobilière de Mayotte](#), une société d'économie mixte au capital social de 9M€ et au chiffre d'affaires 2020 de 20,4M€. Cette société développe des logements sur l'île de Mayotte et les propose à la location.

### Planning prévisionnel



### Bilan de la promotion

Postes	Montants TTC	Commentaires
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5 250 000</b>	<b>2 425 €/m<sup>2</sup></b>
Coût d'acquisition	664 400	
Frais notaires	12 500	2%
Travaux	3 420 920	1 728 €/m <sup>2</sup>
Honoraires techniques	219 555	
Assurances	135 450	
Frais financiers	26 600	
<b>Coût de revient à l'acquisition</b>	<b>4 479 425</b>	<b>2 262 €/m<sup>2</sup></b>
Intérêts financiers	41 800	
<b>Coût de revient total</b>	<b>4 521 225</b>	<b>2 283 €/m<sup>2</sup></b>
<b>Marge nette</b>	<b>728 775</b>	
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	14%	



2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser

Besoins		Ressources	
<b>Prix de revient</b> à l'acquisition TTC (= total des charges HT + TVA – frais financiers - frais de commercialisation)		Apport en fonds propres opérateur :	210 352 € 5%
		Emprunt obligataire émis sur la plateforme :	380 000 € 8%
		Appel de fonds VEFA / pré-commercialisation :	3 889 073 € 87%
<b>Total besoins</b>	<b>4 479 425 €</b>	<b>Total ressources</b>	<b>4 479 425 € 100%</b>

**Partie 4 – Informations concernant les instruments de placement offerts**

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

Les termes et conditions des Obligations sont décrits de manière extensive dans le document intitulé Contrat obligataire repris en Annexe à la présente Note d'information, et dont les principales caractéristiques sont reprises ci-dessous. Une souscription à une ou plusieurs Obligations entraîne l'adhésion explicite et sans réserve de l'Investisseur aux termes et conditions des Obligations.

Nature et catégorie	Obligations nominatives
Devise	€
Valeur nominale	1€
Date d'échéance	13/01/2024
Date de remboursement	13/01/2024
Modalités de remboursement	Le remboursement interviendra à l'échéance conformément à l'article 15 du Contrat obligataire ou de manière anticipée conformément à l'article 16 du Contrat obligataire.
Restriction de transfert	Librement cessible
Taux d'intérêt annuel brut	11%
Date de paiement des intérêts	Les intérêts seront payés à la date stipulée à l'article 13 du Contrat obligataire

**Partie 5 – Toute autre information importante adressée oralement ou par écrit à un ou plusieurs investisseurs sélectionnés**

A. Droit applicable

Les obligations et toutes les obligations non contractuelles résultant des Obligations ou en rapport avec celles-ci sont régies et doivent être interprétées conformément au droit français.

B. Litige

Tout litige relatif à l'interprétation, la validité ou le respect de la Note d'Information que l'Emetteur et les Obligataires ne parviendraient pas à résoudre à l'amiable sera de la compétence exclusive des tribunaux français.

C. Information aux obligataires

Les informations relatives au suivi des activités de l'Emetteur seront disponibles sur le site de Raizers ([www.raizers.com](http://www.raizers.com)).

## **Annexes**

1. Contrat obligataire
2. Comptes annuels pour les exercices 2020 et 2021

**DG Expedit – Immatriculée au RCS de Saint-Denis-de-la-Réunion  
n° 853 546 406 - SASU au capital de 3 000 €  
4, Rue Adolphe Ramassamy, Appartement 5 Sainte-Clotilde -  
97400, Saint-Denis**

**CONTRAT D'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE  
D'UN MONTANT DE 380 000 EUROS  
COMPOSE DE 380 000 OBLIGATIONS  
(le « Contrat »)**

**AVERTISSEMENT**

*La présente émission obligataire est réalisée dans le cadre d'une offre de titres financiers et d'instruments admis à des fins de financement participatif telle que définie à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.*

*L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques inhérents à cette opération tels qu'indiqués dans l'accès restreint et progressif au site internet [www.raizers.com](http://www.raizers.com) ayant précédé l'accès au présent document.*

*La diffusion, directe ou indirecte, dans le public en France des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-2 du Code monétaire et financier.*

*Cette opération n'a pas donné lieu ni ne donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.*

**1 EMETTEUR DES OBLIGATIONS**

La société DG Expedit, société par actions simplifiée à associé unique dont le siège social est situé au 4, Rue Adolphe Ramassamy, Appartement 5 Sainte-Clotilde - 97400, Saint-Denis et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Denis-de-la-Réunion sous le numéro 853 546 406, dûment représentée aux fins des présentes (l'« **Emetteur** ») a souhaité réaliser la présente émission obligataire dans le cadre de son activité.

**2 PLATEFORME D'EMISSION DES OBLIGATIONS**

L'Emetteur a pour activité : « Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier » et a souhaité procéder à une émission obligataire dont il a proposé la souscription sur la plateforme de financement participatif de la société Raizers (la « **Plateforme Raizers** »), société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 16, rue Fourcroy, 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 (« **Raizers** »), dûment représentée aux fins des présentes.

**3 UTILISATION DES FONDS**

Les fonds provenant de la présente émission obligataire seront intégralement utilisés pour financer une partie des travaux d'un programme de 27 logements intermédiaires et 3 commerces déjà commercialisés en VEFA à la Société immobilière de Mayotte, société anonyme d'économie mixte à conseil d'administration dont le siège social est situé Place Zakia Madi – 97600, Mamoudzou et immatriculée au Registre des Commerces et des Sociétés de Mamoudzou sous le numéro 094 130 101. L'opération est nommée « Les Romantiques », et est située au 14, Rue Rassi Boina Kaïm - 97600, Mamoudzou (Mayotte) (l'« **Opération** »).

#### 4 MONTANT DE L'EMISSION

L'emprunt obligataire, d'un montant nominal de trois cent quatre-vingt mille euros (380 000 €) (l'« **Emprunt Obligataire** »), est représenté par trois cent quatre-vingt mille (380 000) obligations émises par l'Emetteur, d'un montant nominal d'un euro (1 €) chacune, portant intérêt au taux fixé à l'article 13 du Contrat (les « **Obligations** »).

L'Emprunt Obligataire est régi par les articles L.213-5 et suivants du Code monétaire et financier et L.228-38 et suivants du Code de commerce.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était inférieur à soixante-quinze pour cent (75%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, celui-ci sera annulé et les versements reçus par l'Emetteur restitués aux souscripteurs dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter la clôture de la Période de Souscription.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était égal ou inférieur à cent pour cent (100%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, mais supérieur à soixante-quinze pour cent (75%) de celui-ci, l'Emetteur pourra limiter le montant de l'Emprunt au montant des souscriptions reçues avec l'accord du Représentant de la Masse des Obligataires et émettre les Obligations correspondantes sur la base de la même valeur nominale.

#### 5 FORME DES OBLIGATIONS

Les Obligations seront émises sous la forme nominative. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L.211-3 et suivants du Code monétaire et financier (chaque propriétaire d'Obligations étant un « **Porteur** »).

Aucun document matérialisant la propriété des Obligations ne sera émis en représentation des Obligations.

#### 6 PRIX D'EMISSION

Les Obligations seront émises à leur valeur nominale, soit au prix d'un euro (1 €), payable en totalité à la souscription, avec un minimum de souscription pour chaque Porteur de mille (1 000) Obligations, soit mille euros (1 000 €).

#### 7 MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l'écran de la Plateforme Raizers. Le prix d'émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg (la « **Banque Séquestre** »).

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l'issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l'Emetteur.

L'Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l'Emetteur correspondront au montant de l'Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat en date du 06/05/2022 conclu entre d'une part l'Emetteur et d'autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire (le « **Contrat de prestation de services** »).

## **8 DUREE DE LA SOUSCRIPTION**

La souscription aux trois cent quatre-vingt mille (380 000) Obligations pourra être ouverte dès la signature du Contrat jusqu'au 13/07/2022 au plus tard (la « **Période de Souscription** »).

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu'à complète souscription de l'Emprunt Obligataire selon la règle du « 1<sup>er</sup> arrivé, 1<sup>er</sup> servi » :

- Chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;
- À l'approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;
- Lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 13/07/2022 (la « **Date d'Émission** »).

L'Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l'Emetteur et avec l'accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

## **9 DURÉE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE**

### **9.1 Durée de l'Emprunt Obligataire**

Les Obligations sont émises pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la Date d'Émission.

Ainsi, une année et demie, après la Date d'Émission (la « **Date d'échéance** »), chaque Obligation aura été remboursée.

### **9.2 Option offerte à l'Emetteur**

A la Date d'échéance, il est entendu entre les Parties que l'Emetteur pourra, sous réserve d'en informer au préalable Raizers quarante-cinq (45) jours à l'avance par courriel avec accusé de réception, demander un décalage de la Date d'échéance initialement prévue de six (6) mois ; ces six (6) mois pouvant être prolongés à nouveau de six (6) mois maximum.

Il est précisé que : i) chacun des décalages doit être justifié par de bonnes raisons (retard de travaux, non-obtention d'autorisations administratives, retard de commercialisation, etc.) et ii) l'Emetteur doit obtenir l'accord écrit préalable de Raizers pour que la prolongation de l'Emprunt Obligataire soit effective. Sans cet accord écrit de Raizers, il est entendu que la prolongation de l'Emprunt Obligataire demandée par l'Emetteur ne pourra pas avoir lieu.

Par ailleurs, si l'Emetteur obtient l'accord écrit préalable de Raizers pour une prolongation de l'Emprunt Obligataire de six (6) mois, le taux d'intérêt applicable sera le Taux d'Intérêt initialement prévu en Article 13 augmenté d'un pourcent (1%). Si l'Emetteur obtient l'accord écrit préalable de Raizers pour une prolongation de l'Emprunt de six (6) mois supplémentaires, le taux d'intérêt applicable sera le Taux d'Intérêt initialement prévu en Article 13 augmenté de deux pourcents (2%).

En cas de défaut de remboursement à la nouvelle date d'échéance (soit six (6) ou douze (12) mois après la Date d'échéance initiale), le Taux d'Intérêt sera majoré d'une pénalité de retard de trois pourcents (3%), tel que prévu en Article 14 du Contrat.

Enfin, il est indiqué que l'exercice de cette option offerte à l'Emetteur ne nécessite pas la conclusion d'un avenant par écrit et qu'un tel décalage ne sera pas assimilé à un retard de remboursement.

## 10 RANG DES OBLIGATIONS ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT À SON RANG

Le principal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et, sous réserve des stipulations ci-après, non assortis de sûretés de l'Emetteur, venant à tout moment, au même rang entre elles et (sous réserve des dispositions impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements chirographaires, présents ou futurs, de l'Emetteur.

L'Emetteur s'engage, jusqu'au remboursement de la totalité des Obligations, à ne conférer ni ne permettre que subsiste un quelconque nantissement, hypothèque, gage ou autre sûreté de quelque nature que ce soit, sauf (i) au profit d'un établissement de crédit ou (ii) avec l'accord exprès écrit et préalable du Représentant de la Masse, sur l'un quelconque de ses actifs ou revenus, présents ou futurs, en garantie d'un endettement souscrit ou garanti par l'Emetteur après l'émission des Obligations, sans en faire bénéficier pari-passu les Obligataires, en consentant les mêmes garanties et le même rang aux Obligataires.

## 11 CAUTION PERSONNELLE NOTARIEE

Monsieur Thierry DE GERUS, né le 14 septembre 1971, résidant au 44, Ruelle des Letchis - 97438, Sainte-Marie, s'est engagé à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une caution personnelle notariée.

## 12 CONDITIONS SUSPENSIVES

La validité du Contrat est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes (ci-après les « **Conditions Suspensives** »). Le versement des fonds ne pourra donc avoir lieu que lorsque les Conditions Suspensives ci-dessous seront réalisées :

- Réception de l'attestation de continuité de l'activité du prestataire réalisant le gros-œuvre, en redressement judiciaire depuis mars 2022 ;
- Réception de l'attestation d'avancement des travaux ;
- Réception du procès-verbal d'assemblée générale de continuité de l'activité pour DG Expedit dont les capitaux propres sont négatifs depuis deux exercices ;
- Réception du pouvoir de double signature sur le compte centralisateur de la GFA ;
- Réception de la caution personnelle notariée.

## 13 INTÉRÊTS

Les Obligations portent intérêt de la Date d'Emission (incluse) jusqu'à la Date d'Echéance (exclue) au taux de onze pour cent (11%) (le « **Taux d'Intérêt** ») l'an de leur valeur nominale, sur une base de 365 jours par an, calculé comme suit :

$$Mv = Mi \times Tx$$

Mv : Montant à verser

Mi : Montant toujours investi

Tx : Taux d'intérêt annuel

le résultat étant arrondi à la deuxième décimale la plus proche (les demis étant arrondis à la décimale inférieure).

Les intérêts sont payables annuellement à terme échu au jour et mois de la Date d'Emission de l'obligation de chaque année ou au premier jour ouvré de paiement interbancaire subséquent.

Chaque Obligation cessera de porter intérêt à compter de sa date de remboursement effectif, à moins que le paiement du principal ne soit indûment refusé ou retenu. Dans ce cas, le montant de l'Obligation qui n'a pas été dûment payé continuera de porter intérêt conformément au présent article (tant avant qu'après le prononcé du jugement) jusqu'à la date à laquelle toutes les sommes dues au titre de l'Obligation sont reçues par ou pour le compte du Porteur concerné.

## 14 INTERETS DE RETARD

Toute somme en principal, intérêts, frais et accessoires exigibles en vertu des stipulations des présentes qui ne serait pas payée à la bonne date, portera intérêt de plein droit, à partir de cette date jusqu'au jour de son paiement effectif, au taux initialement prévu majoré d'une pénalité de 3% supplémentaires et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. Les intérêts de retard seront calculés sur la base du nombre de jours écoulés et d'une année de 365 jours (ou 366 pour les années bissextiles).

Cette stipulation ne pourra nuire à l'exigibilité survenue et, par suite, ne pourra pas valoir accord de délai de règlement.

## 15 REMBOURSEMENT

A moins qu'elles n'aient été préalablement remboursées, les Obligations seront amorties en totalité à la Date d'Echéance.

Les Obligations intégralement amorties seront immédiatement annulées et ne pourront pas, par conséquent, être réémises ou revendues.

## 16 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ VOLONTAIRE DE L'EMETTEUR

L'Émetteur pourra, à compter de toute date suivant la Date d'Emission, à son gré, procéder au remboursement de la totalité ou d'une partie seulement des Obligations restant en circulation à tout moment avant leur Date d'Echéance (la « **Date de Remboursement Volontaire** ») au Montant de Remboursement Volontaire.

En toutes hypothèses, le taux d'intérêt applicable en cas de remboursement anticipé (total ou partiel), sera au minimum de cinq et demi-pourcent (5,5%) (le « **Taux d'Intérêt Minimum** »).

### 16.1 Remboursement anticipé total

En cas de remboursement de la totalité des Obligations, le « **Montant de Remboursement Volontaire** » sera égal, pour chaque Obligation, à cent pour cent (100%) de la valeur nominale de l'Obligation augmenté des intérêts courus.

*Pour un emprunt de 24 mois au taux de 10% annuel avec un Taux d'Intérêt Minimum de 5%.*

**Exemple 1 (Remboursement Total)** : En cas de remboursement anticipé volontaire de l'Emetteur au bout de 2 mois, le taux d'intérêt (calculé au *pro rata*) devrait être de 1,67%. En effet, le calcul du taux d'intérêt sur 2 mois est le suivant :  $10\% \text{ d'intérêts} \times 2/12 \text{ mois} = 1,67\%$ .

**Ce taux d'intérêt étant inférieur à 5%, celui-ci ne s'appliquera pas. Raizers appliquera dans cette hypothèse le Taux d'Intérêt Minimum de 5%.**

**Exemple 2 (Remboursement Total)** : En cas de remboursement anticipé volontaire de l'Emetteur au bout de 9 mois, le taux d'intérêt est de 7,5%. En effet :  $10\% \text{ d'intérêts} \times 9/12 \text{ mois} = 7,5\%$ .



**Ce taux étant supérieur au Taux d'Intérêt Minimum de 5%, le calcul du montant des intérêts exigibles au bout de 9 mois se fera bien sur la base d'un taux de 7,5%.**

## **16.2 Remboursement anticipé partiel**

En cas de remboursement d'une partie seulement des Obligations, le « **Montant de Remboursement Volontaire** » sera égal à un multiple en nombre entier du montant minimum de souscription.

Les Obligations remboursées ne pourront l'être qu'en totalité et seront donc annulées au prorata de la détention de chaque Porteur. Les autres Obligations n'ayant pas été remboursées portent intérêts dans les conditions décrites à l'article 13 du Contrat.

Si l'Emetteur souhaite rembourser les Obligations restantes avant la Date d'échéance, l'article 16.1 s'appliquera en cette hypothèse.

**Exemple 3 (Remboursement Partiel) :** *Pour un emprunt de 24 mois d'un montant de 300 000€ (300 000 obligations), au taux de 10% annuel avec un Taux d'Intérêt Minimum de 5%. Le paiement des intérêts est annuel.*

- **Si l'Emetteur souhaite rembourser une 1<sup>ère</sup> tranche de 100 000 obligations (100 000€) au bout de 3 mois :**
  - L'Emetteur remboursera 100 000 obligations (100 000€) ; ces obligations seront annulées.
  - Le taux d'intérêt applicable au titre de ces 100 000 obligations devrait être égal à 2,5% :  $10\% \text{ d'intérêts} \times 3/12 \text{ mois} = 2,5\%$ .
  - Ce taux étant inférieur au Taux d'Intérêt Minimum de 5%, c'est le Taux d'Intérêt Minimum qui sera appliqué. Le montant des intérêts dus sera donc de 5 000 € :  $5\% \times 100\,000\text{€} = 5\,000\text{€}$ .
  - Ces intérêts seront payés au 12<sup>ème</sup> mois.
  - Les 200 000 autres obligations continuent de porter intérêts au taux de 10% jusqu'au remboursement complet.
  
- **Si l'Emetteur souhaite rembourser une 2<sup>ème</sup> tranche de 100 000 obligations (100 000€) au bout de 9 mois :**
  - L'Emetteur remboursera 100 000 obligations (100 000€), ces obligations seront donc annulées.
  - Le taux d'intérêt applicable au titre de ces 100 000 obligations devrait être égal à 7,5% :  $10\% \text{ d'intérêts} \times 9/12 \text{ mois} = 7,5\%$ .
  - Ce taux étant supérieur au Taux d'Intérêt Minimum de 5%, c'est le taux d'intérêt de 7,5% qui sera appliqué. Le montant des intérêts dus sera donc de 7 500 € :  $7,5\% \times 100\,000\text{€} = 7\,500\text{€}$ .
  - Ces intérêts seront payés au 12<sup>ème</sup> mois.
  - Les 100 000 autres obligations continuent de porter intérêts au taux de 10% jusqu'au remboursement complet.
  
- **Au bout de 12 mois, l'Emetteur devra payer les montants d'intérêts suivants :**
  - Au titre de la 1<sup>ère</sup> tranche : 5 000€
  - Au titre de la 2<sup>ème</sup> tranche : 7 500€

- Au titre des 100 000 obligations restantes (non remboursées et non annulées à cette date) : 10 000€. En effet :  $100\,000\text{€} \times 10\% = 10\,000\text{€}$ .

**Soit une échéance d'intérêts totale de 22 500€ : 5 000€ + 7 500€ + 10 000€ = 22 500€.**

**- Au bout de 24 mois (date d'échéance de l'emprunt) :**

- L'Emetteur remboursera les 100 000 obligations restantes (100 000 €).
- L'Emetteur devra payer le montant d'intérêts suivant : 10 000 €. En effet :  $100\,000\text{€} \times 10\% = 10\,000\text{€}$ .

**Soit un montant total de 110 000€ : 100 000€ + 10 000€ = 110 000€.**

## **17 EXIGIBILITÉ ANTICIPÉE**

En cas de survenance de l'un des événements prévus ci-dessous, le Représentant de la Masse agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, sur simple notification écrite, sans mise en demeure préalable, avant qu'il n'ait été remédié au manquement considéré, rendre immédiatement et de plein droit exigible le remboursement de la totalité, et non d'une partie seulement, des Obligations, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus jusqu'à la date effective de remboursement, sans que le montant des intérêts ne puisse être inférieur à l'équivalent du montant des intérêts courus à la Date de Remboursement anticipé au Taux d'Intérêt Minimum. Les modalités de calcul du taux et du montant des intérêts en cas d'exigibilité anticipée sont identiques à celles énoncées en article 16 :

- Défaut de paiement de tout montant, en principal ou intérêt, dû au titre de l'Emetteur depuis plus de vingt (20) jours ouvrés à compter de la date d'exigibilité de ce paiement ;
- Livraison de l'Opération définie en article 3 ;
- S'il n'est pas remédié à l'un des manquements ci-dessous dans un délai de vingt (20) jours ouvrés à compter de la réception par l'Emetteur de la notification dudit manquement :
  - Modification(s) de l'Opération décrite en article 3 (exemple : l'Emetteur souhaite modifier son permis de construire initial), sauf si l'Emetteur en a informé au préalable le Représentant de la Masse par écrit et que ce dernier a consenti à une/de telle(s) modification(s) ;
  - Non-respect par l'Emetteur de ses engagements quant à l'affectation des fonds ;
  - Inexactitude d'une information financière, ou relative à la situation financière de l'Emetteur ;
  - Refus du commissaire aux comptes ou de l'expert-comptable de certifier les comptes de l'Emetteur ;
  - Changement de contrôle immédiat ou futur de l'Emetteur et/ou modification de son/ses ultime(s) bénéficiaire(s) économique(s).

Plus particulièrement, il est entendu que les événements suivants sont des cas de défaut en ce qu'ils peuvent conduire à une modification significative du contrôle effectif de l'Emetteur :

- Le transfert de plus de 33% du capital social et/ou des droits de vote de l'Emetteur à un tiers (actionnaire/associé déjà existant de l'Emetteur ou nouvel actionnaire/associé) ;
- Tout événement ayant pour effet d'entraîner une modification du contrôle de l'Emetteur au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce ;

- L'apport en fiducie-sûreté de la totalité ou d'une partie seulement du capital social de l'Emetteur (ou d'une société affiliée à l'Emetteur) ayant pour conséquence de modifier le(s) ultime(s) bénéficiaire(s) économique(s) de l'Emetteur.

La notion d'« **ultimes bénéficiaires économiques** » renvoie aux « bénéficiaires effectifs » de l'Emetteur tel que ce terme est défini par les articles L 561-2-2 et R 561-1 du Code monétaire et financier,

- En cas de décès, état de cessation de paiement ou de surendettement, de redressement judiciaire civil ou commercial, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle ou de déconfiture du représentant légal de l'Emetteur et ce dans les limites permises par la loi ;
- En cas de manquement à l'une quelconque des obligations prévues au présent Contrat et en particulier aux déclarations et garanties de l'Emetteur ;
- En cas de défaut de paiement des créances du Trésor public, de la sécurité sociale et des salariés, ouverture d'une procédure d'alerte, de règlement amiable, d'une procédure collective ou de toute autre procédure similaire ;
- En cas de cessation de l'activité de l'Emetteur ou dissolution de l'Emetteur ;
- En cas de dissimulation par l'Emetteur d'informations pertinentes et plus généralement un comportement judiciairement répréhensible du dirigeant de l'Emetteur ;
- En cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur au titre de l'un quelconque des contrats relatifs à d'autres financements conclus par l'Emetteur par l'intermédiaire de Raizers ou leur résiliation pour quelque cause que ce soit ;
- En cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur au titre d'un financement, en ce compris un prêt bancaire, une émission d'obligations ou de bons de caisse, pour quelque cause que ce soit.

L'Emetteur s'engage à communiquer dans un délai de trois (3) jours calendaires à Raizers toute information de nature à entraîner un cas d'exigibilité, et ce dès qu'il en aura connaissance.

## **18 PROCEDURE DE RECOUVREMENT**

Le Représentant agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, en cas de défaillance de l'Emetteur dans l'exécution des paiements des intérêts et du principal dans un délai de plus de dix (10) jours ouvrés à la suite de la constatation du défaut de l'Emetteur, procéder à une mise en demeure. En cas de non-exécution dans les dix (10) jours ouvrés suivant la réception de la mise en demeure, le Représentant agissant pour le compte de la Masse pourra réitérer cette mise en demeure puis introduire une action en justice devant les tribunaux compétents.

En cas de mise en œuvre d'une procédure de recouvrement par le Représentant, les frais liés à cette procédure (notamment les frais de conseil) seront avancés par le Représentant et facturés à l'Emetteur. Le Contrat de prestation de services contient une clause pénale qui précise la pénalité qui pourra être exigée par Raizers en cas :

- i) d'envoi d'une ou de plusieurs mises en demeure à l'encontre de l'Emetteur (et de ses éventuels garants),
- ii) de mise en œuvre d'une procédure contentieuse de recouvrement par Raizers à l'encontre de l'Emetteur.

## 19 PAIEMENT

Le paiement du principal et des intérêts dus au titre des Obligations sera coordonné par la société Raizers et se fera par l'intermédiaire de la Banque Séquestre. Le paiement sera effectué en euros par crédit ou par transfert sur le compte MangoPay (solution Leetchi Corp. S.A.) du Porteur libellé en euros, conformément aux dispositions fiscales applicables ou à d'autres dispositions légales ou réglementaires applicables, et sous réserve des stipulations de l'article 20 (Régime Fiscal) ci-après.

Tous les paiements valablement effectués aux Porteurs libèreront l'Émetteur, le cas échéant, de toutes obligations relatives à ces paiements. Les Porteurs ne supporteront ni commission ni frais au titre de ces paiements.

## 20 REGIME FISCAL

Il est rappelé que la perception des intérêts d'obligations constitue une valeur mobilière de placement au regard de l'administration fiscale. A ce titre, elle est soumise à prélèvements sociaux ainsi qu'au barème de l'imposition sur le revenu. La gestion de ces flux fiscaux est assumée par Raizers en ce qui concerne les retenus à la source.

La documentation relative au traitement fiscal des valeurs mobilières de placement par l'administration fiscale française est disponible en version libre d'accès sur la Plateforme Raizers.

## 21 AUTORISATION DE L'EMISSION PAR L'EMETTEUR

L'émission de l'Emprunt Obligataire par l'Émetteur peut être conditionnée par une décision de la collectivité des associés ou actionnaires de la société émettrice, ou par une décision de l'associé unique de ladite société.

Il est entendu entre les Parties que l'Émetteur est seul responsable :

- Du bon respect des conditions de forme applicables au procès-verbal afférent à une telle décision ;
- De l'archivage du procès-verbal via les supports matériels admis par la loi.

Il est rappelé à l'Émetteur que l'ensemble des conditions de formes et d'archivage relatives au procès-verbal ainsi que leurs sanctions sont prévues dans le Code de commerce.

En tout état de cause, Raizers ne pourra à aucun moment voir sa responsabilité engagée en cas de procès-verbal non conforme aux dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière. Ainsi, l'Émetteur sera toujours tenu de rembourser l'Emprunt Obligataire selon les termes du présent Contrat.

## 22 MASSE DES OBLIGATAIRES

Les Porteurs seront automatiquement groupés en une masse (la « **Masse** ») pour la défense de leurs intérêts communs.

La Masse sera régie par les dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce, sous réserve des stipulations ci-après.

### 22.1 Personnalité morale

La Masse disposera de la personnalité morale et agira d'une part par l'intermédiaire d'un représentant (le « **Représentant de la Masse** ») et d'autre part par l'intermédiaire d'une assemblée générale des Porteurs.

La Masse seule, à l'exclusion des Porteurs pris individuellement, exercera les droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations.

### 22.2 Représentant de la Masse

La qualité de Représentant de la Masse peut être attribuée à une personne de toute nationalité. Toutefois, les personnes suivantes ne peuvent être choisies comme Représentant de la Masse :

- L'Emetteur, ses employés et leurs ascendants, descendants et conjoints ;
- Les entités garantes de tout ou partie des engagements de l'Emetteur ; et
- Les personnes auxquelles l'exercice de la profession de banquier est interdit ou qui sont déchues du droit de diriger, administrer ou gérer une société en quelque qualité que ce soit.

Le Représentant de la Masse initial sera la société Raizers.

Le Représentant de la Masse sera soumis aux dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce. Le Représentant de la Masse pourra être révoqué ou remplacé par l'assemblée générale des Porteurs statuant à la majorité de 90% sur la base d'un *quorum* de 100% des Porteurs.

Le Représentant de la Masse ne recevra pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

### **22.3 Pouvoirs du Représentant**

Sauf résolution contraire de l'assemblée générale des Porteurs, le Représentant de la Masse aura le pouvoir d'accomplir tous les actes de gestion nécessaires pour la défense des intérêts communs des Porteurs. Toutes les procédures judiciaires intentées à l'initiative ou à l'encontre des Porteurs devront, pour être recevables, l'être à l'initiative ou à l'encontre du Représentant de la Masse. Le Représentant de la Masse ne peut pas s'immiscer dans la gestion des affaires de l'Emetteur.

Sauf avis contraire des Porteurs, il est entendu que le Représentant de la Masse pourra décider à tout moment à compter de la date de signature du Contrat, et avec l'accord préalable de l'Emetteur, de modifier certaines dispositions dudit Contrat et notamment celles relatives :

- A la durée de la souscription (Article 8) ;
- A la durée de l'Emprunt Obligataire (Article 9) ;
- Aux garanties (Articles 11).
- Aux intérêts et, plus précisément, celles relatives au paiement des intérêts, à leurs modalités d'amortissement et à leur taux (Articles 13 et 14).

Le Représentant de la Masse pourra également décider de modifier les dispositions relatives au montant de l'émission (Article 4) mais cela uniquement jusqu'à la Date d'Emission au plus tard et en conformité avec le montant minimum global de souscription défini en Article 4 (75% du montant total de l'Emprunt Obligataire).

Dans ce cadre, chacun des Porteurs signera, au moment de la souscription, une procuration autorisant et donnant tous pouvoirs au Représentant de la Masse pour réaliser les modifications du Contrat visées ci-dessus. Cette procuration est attachée en Annexe 1 au présent Contrat.

### **22.4 Assemblées générales des Porteurs**

Les assemblées générales des Porteurs pourront être réunies à tout moment, sur convocation par l'Emetteur ou par le Représentant de la Masse. Un ou plusieurs Porteurs, détenant ensemble au moins un trentième (1/30e) des Obligations en circulation, pourront adresser à l'Emetteur et au Représentant de la Masse une demande de convocation de l'assemblée générale ; si cette assemblée générale n'a pas été convoquée dans les deux (2) mois suivant la demande, les Porteurs concernés pourront charger l'un d'entre eux de déposer une requête auprès du tribunal compétent dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris afin qu'un mandataire soit nommé pour convoquer l'assemblée.

Une convocation indiquant la date, l'heure, le lieu, l'ordre du jour et le quorum exigé sera adressé par le Représentant de la Masse au moins quinze (15) jours calendaires avant la date de tenue de l'assemblée.

Chaque Porteur a le droit de participer à l'assemblée en personne ou par mandataire. Chaque Obligation donne droit à une (1) voix.

## **22.5 Pouvoirs des assemblées générales**

L'assemblée générale est habilitée à délibérer sur la rémunération, la révocation ou le remplacement du Représentant de la Masse à la majorité stipulée ci-avant, et peut également statuer sur toute autre question afférente aux droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations, y compris afin d'autoriser le Représentant à agir, que ce soit en demande ou en défense.

L'assemblée générale peut en outre délibérer sur toute proposition tendant à la modification des présentes, et notamment sur toute proposition de compromis ou de transaction sur des droits litigieux ou ayant fait l'objet de décisions judiciaires.

Il est cependant précisé que l'assemblée générale ne peut pas accroître la charge des Porteurs, ni établir une inégalité de traitement entre les Porteurs, ni convertir les Obligations en actions.

L'assemblée générale ne pourra valablement délibérer sur première convocation que si les Porteurs présents ou représentés détiennent au moins un cinquième (1/5e) du montant principal des Obligations en circulation. Sur deuxième convocation, aucun *quorum* ne sera exigé. Les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des Porteurs présents ou représentés. A l'exception de la révocation ou du remplacement du Représentant de la Masse dans les conditions ci-avant.

## **22.6 Consultation écrite**

Les décisions collectives visées à l'Article 24.5 peuvent être prises, au choix de Raizers, en assemblée générale ou bien faire l'objet d'une consultation écrite.

Dans le cadre d'une consultation écrite, Raizers adresse à chaque Porteur, par courriel, le texte des résolutions proposées ainsi que les documents nécessaires à l'information des Porteurs. Les Porteurs disposent d'un délai de sept (7) jours calendaires à compter de la réception du projet de résolutions pour transmettre leur vote à Raizers par courriel.

Tout Porteur n'ayant pas répondu dans le délai ci-dessus est considéré comme s'étant abstenu.

## **22.7 Information des Porteurs**

Chaque Porteur ou son représentant aura le droit, pendant la période de quinze (15) jours calendaires précédant la tenue de chaque assemblée générale, de consulter ou prendre copie des résolutions proposées et des rapports présentés à ladite assemblée. Ces documents pourront être consultés au siège de l'Emetteur et en tout autre lieu indiqué dans la convocation de ladite assemblée.

## **22.8 Reporting**

L'Emetteur s'engage à transmettre automatiquement aux Porteurs et à Raizers dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la fin de chaque trimestre au minimum les informations suivantes :

- **Avancée des travaux**
  - Photos intérieur/extérieur ;
  - Si VEFA : dernière attestation du maître d'œuvre ;
  - Si marchands : détail explicite des travaux déjà réalisés et pourcentage d'avancement des travaux.
  
- **Commercialisation**
  - Grille de commercialisation à jour ;

- Si VEFA : contrats de réservation et acte de VEFA signés sur le trimestre ;
  - Si marchands : offres, compromis/promesses, contrats de réservation, actes définitifs signés sur le trimestre, et tout document permettant de réserver ou d'acter une vente. S'il n'y a eu aucuns travaux, ni aucune vente, l'Emetteur devra fournir à Raizers une explication à ce sujet et détailler la stratégie qu'il souhaite mettre en place dans ce cadre.
- **Financiers**
    - Comptes annuels de la société projet, de l'Emetteur et de la société holding, le cas échéant, dès leur production.
  - **De manière générale, tout élément ayant un effet significatif sur l'Opération et/ou l'Emetteur.**

En cas de défaut de communication par l'Emetteur de ces reporting trimestriels, Raizers sera en droit d'exiger de l'Emetteur le paiement d'une indemnité d'un montant correspondant au préjudice subi par les Porteurs du fait de cette absence de communication. Le montant de cette indemnité est fixé en Annexe 2 du Contrat de prestation de services.

## **22.9 Frais**

L'Emetteur supportera tous les frais afférents au fonctionnement de la Masse et à la défense de ses intérêts, y compris les frais de ses conseils, de convocation et de tenue des assemblées générales et, plus généralement, tous les frais administratifs votés par l'assemblée générale.

## **22.10 Gestion extinctive**

En cas de cessation de son activité, le Représentant de la Masse a mis en place un contrat de gestion extinctive avec un tiers ayant les compétences requises pour gérer la poursuite des opérations en cours du Représentant et veiller à ce que celles-ci arrivent à échéance. Un contrat de gestion extinctive a en effet été signé par Raizers le 12 janvier 2021.

## **23 INFORMATION ET PARTICIPATION DES PORTEURS**

En plus des informations légales et réglementaires au bénéfice des Porteurs, le Représentant de la Masse pourra organiser l'information et la participation des Porteurs à l'activité quotidienne de l'Emetteur. A cet effet, l'Emetteur fera ses meilleurs efforts pour répondre favorablement aux demandes du Représentant de la Masse.

## **24 DECLARATIONS ET GARANTIES**

### **24.1 Déclarations du Porteur**

Le Porteur déclare et garantit à l'Emetteur :

- Qu'il dispose de la capacité juridique et des pouvoirs nécessaires à la conclusion du présent Contrat ;
- Que le Contrat lie et sera exécutoire à son encontre ; et
- Qu'il a effectivement pris connaissance et compris les informations relatives à l'Emetteur, à la destination des fonds et aux risques encourus au titre du Contrat qui figurent sur la Plateforme Raizers.

### **24.2 Déclarations et garanties de l'Emetteur**

L'Emetteur déclare et garantit au Porteur ce qui suit :

- L'Emetteur est dûment immatriculée et existe valablement au regard des lois françaises, et a la capacité de conduire ses activités et de détenir ses actifs. Les statuts de l'Emetteur ne contiennent

pas de stipulation dérogeant aux stipulations figurant généralement dans les statuts de sociétés ayant des objets et des activités similaires. Les représentants légaux de l'Emetteur ont été valablement désignés par les organes sociaux compétents et disposent de tous les pouvoirs nécessaires à la conduite actuelle des activités de l'Emetteur ;

- L'Emetteur a la capacité juridique de conclure et d'exécuter ses obligations au titre du présent contrat. Sa signature et exécution sont conformes à son objet social et ont été régulièrement autorisées par les organes sociaux et autorités compétentes de l'Emetteur et ne requièrent aucune autre autorisation de leur part ;
- La signature et l'exécution du Contrat ne contreviennent à aucune disposition légale, réglementaire ou statutaire ni à aucun contrat ou accord auquel l'Emetteur est partie ;
- L'Emetteur est à jour de toutes ses obligations fiscales et de celles relatives aux cotisations de sécurité sociale et aucune action, démarche ou procédure quelconque, fiscale ou judiciaire, n'a été entreprise ou, à la connaissance de l'Emetteur, n'est sur le point de l'être et qui serait de nature à remettre en cause sa capacité à faire face à leurs obligations au titre du Contrat ;
- L'Emetteur n'a fait l'objet d'aucune sanction prononcée par une juridiction française ou étrangère, ou commis de faits susceptibles d'une peine privative de liberté en particulier pour des faits de corruption, de blanchiment de capitaux, ni de financement du terrorisme.

Si l'Emetteur contrôle directement ou indirectement d'autres sociétés au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, l'Emetteur déclare et garantit mutatis mutandis pour l'ensemble de ces sociétés.

Les déclarations et garanties ci-dessus seront réputées exactes jusqu'à complet remboursement des Obligations et paiement par l'Emetteur de toutes sommes dues au titre des Obligations en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, étant précisé que l'Emetteur sera tenue d'informer le Porteur de la survenance de tout évènement qui remettrait en cause l'exactitude de ces déclarations, dès qu'elle aura connaissance de la survenance d'un tel évènement.

## 25 NOTIFICATION

Tout avis, communication ou notification en rapport avec le présent Contrat devra être remis ou notifié par écrit et remis en mains propres ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel aux adresses suivantes :

- **Pour l'Emetteur :**

DG Expedit  
4, Rue Adolphe Ramassamy, Appartement 5 Sainte-Clotilde  
97400, Saint-Denis

- **Pour Raizers :**

Raizers  
16, rue Fourcroy  
75017 Paris  
A l'attention de : Grégoire LINDER  
Courriels : [contact@raizers.com](mailto:contact@raizers.com)



## **26 LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS**

Les Obligations sont régies par le droit français. Tout différend se rapportant directement ou indirectement aux Obligations et au plus généralement au présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris et de la Cour d'Appel de Paris.

## **27 NON DIFFUSION**

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

## **28 DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE**

Le présent document doit être lu et interprété conjointement avec les avertissements, questionnaires, informations et modalités d'accès du site d'accès progressif du conseiller en investissement participatif de la société Raizers à l'issue duquel le présent document a été délivré.

## **29 INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679.

***[Suite la page de signatures]***

Signé électroniquement,

---

**DG Expedit**

Représentée par : Thierry DE GERUS

Titre : Président

---

**RAIZERS**

Représentée par : Grégoire LINDER

Titre : Président

Signé par Thierry DE GERUS  
Le 22/06/2022

 Signed with  
**universign**

T D G

Signé par Grégoire LINDER  
Le 22/06/2022

 Signed with  
**universign**



**La signature électronique du bulletin de souscription par le Porteur de l'Obligation vaut pour signature du Contrat et de la procuration visée en Annexe 1.**

## **Annexe 1 : A L'ATTENTION DES INVESTISSEURS**

### **PROCURATION**

Dans le cadre de la représentation des intérêts des Porteurs d'Obligations, une procuration est donnée à Raizers SAS, en sa qualité de Représentant de la Masse, pour faciliter une phase éventuelle de prolongation ou de recouvrement de l'Emprunt Obligataire.

Par les présentes, et en ma qualité de Porteur d'Obligations, je donne tous pouvoirs au Représentant de la Masse Raizers SAS, pour moi et en mon nom de négociateur, accepter et faire toutes modifications du Contrat relatives aux sujets suivants :

- Durée de la souscription ;
- Durée de l'Emprunt Obligataire ;
- Garanties ;
- Paiement des intérêts, modalités d'amortissement et taux, sans toutefois ne jamais baisser le taux de l'Emprunt Obligataire initialement convenu ;
- Montant de l'émission.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire tous documents utiles et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire dans ce cadre.

Il est précisé que cette procuration est valable à compter de sa date de signature et jusqu'au remboursement complet du capital et des intérêts des Obligations relatives au présent Contrat. Elle peut être révoquée à tout moment par le Porteur considéré.

**EURL DG EXPEDIT**

**5 rue DES SUISSES  
75014 PARIS 14**

**Comptes annuels  
du 03/09/2019 au 31/12/2020**



## Sommaire

<b>Attestation d'Expert-Comptable</b>	<b>1</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>3</b>
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat	8
Compte de résultat (suite)	9
<b>Etats Complémentaires</b>	<b>11</b>
Soldes Intermédiaires de Gestion	13
Détail actif	14
Détail passif	15
Détail du compte de résultat	16
<b>Documents Fiscaux</b>	<b>17</b>
<b>Annexe fiscale</b>	<b>41</b>



## Attestation d'Expert-Comptable

### MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise EURL DG EXPEDIT relatifs à l'exercice du 03/09/2019 au 31/12/2020.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	64 932
Chiffre d'affaires	
<b>Résultat net comptable (Perte)</b>	<b>-26 139</b>

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

*Fait à SAINTE CLOTILDE CEDEX*

*Le 08 octobre 2021*

Signé électroniquement le 13/10/2021 par  
Samuel Lebon



*LEBON Samuel*





## Comptes Annuels

## Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé	3 000		3 000
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>Immobilisations financières (2)</b>			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations	500		500
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>500</b>		<b>500</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
<b>Stocks et en-cours</b>			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>7 181</b>		<b>7 181</b>
<b>Créances</b>			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances	26 214		26 214
Capital souscrit et appelé, non versé			
<b>Divers</b>			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	27 062		27 062
Charges constatées d'avance (3)	975		975
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>61 432</b>		<b>61 432</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>64 932</b>		<b>64 932</b>
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

## Bilan Passif

	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital	3 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-26 139</b>
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-23 139</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
<b>DETTES (1)</b>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	75 736
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 835
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	500
Autres dettes	
Produits constatés d'avance (1)	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>88 071</b>
Ecarts de conversion passif	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>64 932</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	
(1) Dont à moins d'un an (a)	88 071
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

## Compte de résultat

	31/12/2020	01/01/2020
<b>Produits d'exploitation</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
<b>Chiffre d'affaires net</b>		
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges		
Autres produits		
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>		
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats matières premières et autres approvs		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	26 138	
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations:		
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.		
- Pour risques et charges : dotations aux provis.		
Autres charges		1
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>	26 139	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-26 139</b>	
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciat. et tsf charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement		
<b>Total produits financiers (V)</b>		
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciat. et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
<b>Total charges financières (VI)</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (V-IV)</b>		
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-26 139</b>	



## Compte de résultat

	31/12/2020
<b>Produits d'exploitation</b>	
Ventes de marchandises	
Production vendue (biens)	
Production vendue (services)	
<b>Chiffre d'affaires net</b>	
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>	
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	
Autres produits	
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>	
Achats de marchandises	
Variations de stock	
Achats matières premières et autres approvs	
Variations de stock	
Autres achats et charges externes (a)	26 138
Impôts, taxes et versements assimilés	
Salaires et traitements	
Charges sociales	
Dotations aux amortissements et dépréciations:	
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.	
- Pour risques et charges : dotations aux provis.	
Autres charges	1
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>	26 139
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-26 139</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	
<b>Produits financiers</b>	
De participation (3)	
D'autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	
Reprises sur provisions et dépréciat. et tsf charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement	
<b>Total produits financiers (V)</b>	
<b>Charges financières</b>	
Dotations aux amortissements, aux dépréciat. et aux provisions	
Intérêts et charges assimilées (4)	
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	
<b>Total charges financières (VI)</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (V-IV)</b>	
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-26 139</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2020
<b>Produits exceptionnels</b>	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges	
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.	
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	
Participation des salariés aux résultats (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	26 139
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	
	<b>-26 139</b>
<i>(a) Y compris :</i>	
<i>- Redevances de crédit-bail mobilier</i>	
<i>- Redevances de crédit-bail immobilier</i>	
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>	
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>	
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>	
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>	





## **Etats Complémentaires**



## Soldes Intermédiaires de Gestion

	31/12/2020	%	01/01/1900	%	Ecart €	%
Ventes de marchandises						
Achats de marchandises						
Variation stocks de marchandises						
<b>Marge commerciale</b>						
Ventes de produits finis et travaux						
Ventes de services						
Production stockée						
Production immobilisée						
<b>PRODUCTION EXERCICE</b>						
Achats matières et consommables						
Variation stocks de matières						
Sous-Traitance						
<b>Marge de production</b>						
<b>ACTIVITE</b>						
<b>MARGE GLOBALE</b>						
Autres achats et charges externes	26 138				26 138	
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>-26 138</b>				<b>-26 138</b>	
Subventions d'exploitation						
Impôts & taxes						
Salaires						
Charges sur salaires						
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-26 138</b>				<b>-26 138</b>	
Autres produits , Reprise amortissements						
Autres Charges	1				1	
Dotations amortissements et provisions						
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-26 139</b>				<b>-26 139</b>	
Opérations en commun						
Produits financiers						
Charges financières						
Résultat financier						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-26 139</b>				<b>-26 139</b>	
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices et participation						
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-26 139</b>				<b>-26 139</b>	

## Détail actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé <i>10900000 - Actionnaires : capit.sousc.n/appelé</i>	3 000 3 000		3 000 3 000
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
<b>Immobilisations corporelles</b>			
<b>Immobilisations financières (2)</b>			
Autres participations <i>26110000 - Titres participation actions</i>	500 500		500 500
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>500</b>		<b>500</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
<b>Stocks et en-cours</b>			
<i>40910000 - Fournisseurs acomptes s/commandes</i>	7 181		7 181
	<b>7 181</b>		<b>7 181</b>
<b>Créances</b>			
Autres créances <i>40100000 - Fournisseurs</i> <i>44567000 - Crédit de TVA à reporter</i> <i>44586000 - Tva s/factures non parvenues</i> <i>45520000 - Scvv nantier</i>	9 332 1 091 298 15 494 26 214		9 332 1 091 298 15 494 26 214
<b>Divers</b>			
Disponibilités <i>51250000 - Banque BRED</i>	27 062 27 062		27 062 27 062
Charges constatées d'avance (3) <i>48600000 - Charges constatées d'avance</i>	975 975		975 975
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>61 432</b>		<b>61 432</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>64 932</b>		<b>64 932</b>

## Détail passif

	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital	
10120000 - Capital souscrit appelé non versé	3 000
	3 000
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-26 139</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-23 139</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
<b>DETTES (1)</b>	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	
45510000 - De gerus thierry	75 736
	75 736
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
40100000 - Fournisseurs	857
40810000 - Fournisseurs fact. non parvenues	10 979
	11 835
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
26900000 - Verst. restant à effect. s/tit. n/lib.	500
	500
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>88 071</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>64 932</b>
(1) Dont à moins d'un an (a)	88 071
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

## Détail du compte de résultat

	31/12/20
<b>Produits d'exploitation</b>	
<b>Total produits d'exploitation</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>	
Autres achats & charges externes	
60631000 - Fournit.d'entretien et petit équipt	382
60640000 - Fournitures de bureau	86
61321000 - Domiciliation Paris	463
61553000 - Entretien répar. matériel de bureau	110
61560000 - Maintenance	661
62260000 - Honoraires	8 676
62270000 - Frais d'actes et contentieux	1 294
62510000 - Voyages & déplacements	13 964
62700000 - Commissions bancaires	502
	26 138
Autres charges	
65800000 - Charges diverses gestion courante	1
	1
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>26 139</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-26 139</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>-26 139</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-26 139</b>

## Documents Fiscaux





# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD  
2021**

Exercice ouvert le	03/09/2019	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
EURL DG EXPEDIT	
SIRET	8 5 3 5 4 6 4 0 6 0 0 0 1 0
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
5 rue DES SUISSES	
75014 PARIS 14	

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

## B ACTIVITE

Activités exercées	Activités des sièges sociaux	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
--------------------	------------------------------	---

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	27 835
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

<b>2 Plus-values</b>			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15 % PV exonérées art. 238 <i>quindecies</i>

<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i> <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>

<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>
--

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case <input type="checkbox"/>	
2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case <input type="checkbox"/>	
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

## G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
– du prestataire (ECF): .....			
– du comptable : SARL BDO HDM NORD			
29 rue G. de Kervequen 97492 SAINTE CLOTILDE CEDEX			Tél. : +262 618 700
– du conseil : .....			
Tél. : .....			
– du CGA ou du viseur conventionné : .....			
Tél. : .....			
– N° d'agrément : <input type="text"/>			

### H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>				(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>				(e)	
				(f)	
				(g)	
				(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>				(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)	
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>				<b>Total (a à h)</b>	

### I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS ( si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	5 Indemnités forfaitaires	6 Remboursements	7 Indemnités forfaitaires	8 Remboursements	

### J DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise : EURL DG EXPEDIT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 16				
Adresse de l'entreprise : 5 rue DES SUISSES 75014 PARIS 14		Durée de l'exercice précédent* :				
Numéro SIRET* : 8 5 3 5 4 6 4 0 6 0 0 0 1 0		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31/12/2020				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA	3 000			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
		Terrains	AN		AO	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU	
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	500	CV	500
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
Autres immobilisations financières*		BH		BI		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	500	BK	500	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	7 181	BW	7 181
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY	
		Autres créances (3)	BZ	26 214	CA	26 214
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	27 061	CG	27 061	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	975	CI	975	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	61 432	CK	61 432	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	64 932	IA	64 932	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL DG EXPEDIT		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....			DA	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )			DF	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )			DG	
	Report à nouveau			DH	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	( 26 138 )
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	( 23 138 )
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	<b>TOTAL (II)</b>			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )			DV	75 735
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	11 835
	Dettes fiscales et sociales			DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	500
Compte régul.	Autres dettes			EA	
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	88 071	
Ecart de conversion passif* <b>(V)</b>			ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	64 932	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	88 071	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

				Exercice N			
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Désignation de l'entreprise : EURL DG EXPEDIT				Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF			
		FG	FH	FI			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL			
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP			
	Autres produits (1) (11)			FQ			
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	26 138		
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX			
	Salaires et traitements*			FY			
	Charges sociales (10)			FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA		
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE			
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	26 138		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	( 26 138)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR			
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU			
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV			
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	( 26 138)		

Désignation de l'entreprise		EURL DG EXPEDIT		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	26 138	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	( 26 138)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	<b>A6</b>	obligatoires	<b>A9</b>	
		Dont cotisations facultatives Madelin	<b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	<b>A8</b>	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
					Charges antérieures	Produits antérieurs

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL DG EXPEDIT</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN		LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U		8V		8W	500
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V	
TOTAL IV					LQ		LR		LS	500	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG		ØH		ØJ	500	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		
TOTAL III					IY		NG		NH		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	500
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	
TOTAL IV					I3		NJ		NK	500	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	500	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Cegid Group



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL DG EXPEDIT</u>										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *															
<b>CADRE A</b>												<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>						CY		EL		EM		EN													
Autres immobilisations incorporées <b>TOTAL II</b>						PE		PF		PG		PH													
Terrains						PI		PJ		PK		PL													
Constructions						Sur sol propre						PM		PN		PO		PQ							
						Sur sol d'autrui						PR		PS		PT		PU							
						Inst. générales, agencements, aménagement des constructions						PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ		QA		QB		QC													
Autres immobilisations						Inst. générales, agencements, aménagement divers						QD		QE		QF		QG							
						Matériel de transport						QH		QI		QJ		QK							
corporelles						Matériel de bureau et informatique, mobilier						QL		QM		QN		QO							
						Emballages récupérables et divers						QP		QR		QS		QT							
<b>TOTAL III</b>						QU		QV		QW		QX													
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>						ØN		ØP		ØQ		ØR													
<b>CADRE B</b>												<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>													
Immobilisations amortissables												DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
												Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements <b>TOTAL I</b>		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6																	
Autres immob. incor- porelles <b>TOTAL II</b>		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1																	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8																	
Constructions		Sur sol propre		R1	R2	R3	R4	R5	R6																
		Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4															
Inst. techniques mat. et outillage		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2																	
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9															
		Matériel de transport		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7															
		Mat. bureau et inform. mobilier		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5															
		Emballages récup. et divers		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3															
<b>TOTAL III</b>		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1																	
<b>TOTAL III</b>		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8																	
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>		NL							NM																
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV																	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ													
<b>CADRE C</b>																									
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>						Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9				Z8											
Primes de remboursement des obligations										SP				SR											

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	<b>TS</b>	<b>TT</b>	<b>TU</b>		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	<b>TV</b>	<b>TW</b>	<b>TX</b>		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D
		– corporelles	6E	6F	6G	6H
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>TY</b>	<b>TZ</b>	<b>UA</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>UB</b>	<b>UC</b>	<b>UD</b>		
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF			
	– financières	UG	UH			
	– exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					<b>10</b>	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 388		1 388				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	15 494		15 494					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	9 332		9 332					
	Charges constatées d'avance		VS	975		975					
	<b>TOTAUX</b>			VT	27 189	VU	27 189	VV			
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	11 835		11 835						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	500		500						
Groupe et associés (2)		VI	75 735		75 735						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	88 071	VZ	88 071					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : EURL DG EXPEDIT		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N. clos le : 31/12/2020				
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN		
	Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					WN		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WO		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	XR		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
<b>TOTAL I</b>					WR			
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WS	26 138		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WT	1 696		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
		- imposées au taux de 0 %				WH		
		- imposées au taux de 19%				WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation )					2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					ZY		
	Majoration d'amortissement*					XD		
	Abatement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5	XF
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)	PB		
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI	XG		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dégagee par le report en arriere de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>					<b>TOTAL II</b>	<b>XH</b>	27 834	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI		
				déficit (II moins I)			XJ	27 834
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN		XO	27 834

Désignation de l'entreprise <u>EURL DG EXPEDIT</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			<b>K4</b>	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		<b>K4bis</b>	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			<b>K5</b>	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			<b>K6</b>	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			<b>YJ</b>	27 835
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			<b>YK</b>	27 835
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice			<b>ZT</b>	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *			<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *			<b>8X</b>	<b>8Y</b>
			<b>8Z</b>	<b>9A</b>
			<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *			<b>9D</b>	<b>9E</b>
			<b>9F</b>	<b>9G</b>
			<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer			<b>9K</b>	<b>9L</b>
			<b>9M</b>	<b>9N</b>
			<b>9P</b>	<b>9R</b>
			<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			<b>YN</b>	<b>YO</b>
			▼ ligne WI	▼ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>EURL DG EXPEDIT</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD		Dividendes		- Autres réserves	ZD		
	Prélèvements sur les réserves			ØE		Autres répartitions			ZE		
	<b>TOTAL I</b>			ØF		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		<b>TOTAL II</b>	ZG		
										ZH	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier			( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )			J7		YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance								YT		
	— Locations, charges locatives et de copropriété			( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )			J8		XQ	463	
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	9 970	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	— Autres comptes			( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )			ES		ST	15 704	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	26 138	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés			( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )			ZS		9Z		
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YY		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ		
DIVERS	— Montant brut des salaires *								ØB		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	— Numéro du centre de gestion agréé *			XP	— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)					ZR	1
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	Plus-values à 15%		JK	Plus-values à 0%		JL		
				Plus-values à 19%		JM	Imputations		JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	Plus-values à 15%		JN	Plus-values à 0%		JO		
				Plus-values à 19%		JP	Imputations		JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : EURL DG EXPEDIT						Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>				<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
⑦				⑧	⑨	⑩		⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)		(B)		(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪					(ventilation par taux)		

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL DG EXPEDIT					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME</b> (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
N-8						
N-9						
TOTAL 2						
<b>B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS</b> Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : EURL DG EXPEDIT

Néant 

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ \*.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

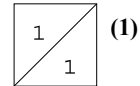
Désignation de l'entreprise : EURL DG EXPEDIT					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>EURL DG EXPEDIT</u>												Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le : <u>03/09/2019</u> et clos le : <u>31/12/2020</u> Durée en nombre de mois												<u>16</u>		
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>														
Effectifs moyens du personnel												YP		
Dont apprentis												YF		
Dont handicapés												YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale												RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>														
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>														
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises												OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés												OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante												OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges												OT		
TOTAL 1												OX		
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>														
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation												OE		
Subventions d'exploitation reçues												OF		
Variation positive des stocks												OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée												OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation												XT		
TOTAL 2												OM		
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>														
Achats												ON		
Variation négative des stocks												OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances												OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.												OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée												OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée												OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante												OY		
TOTAL 3												OJ		
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>														
Calcul de la Valeur Ajoutée												TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>														
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)												SA		
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>														
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.</b>														
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE												EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)												GX		
Effectifs au sens de la CVAE												EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)												HX		
Période de référence												GY		
Date de cessation												HR		

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)  
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 8 5 3 5 4 6 4 0 6 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL DG EXPEDIT

ADRESSE (voie) 5 rue DES SUISSSES

CODE POSTAL 75014 VILLE PARIS 14

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	3 000

**I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

**II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique DE GERUS Prénom(s) THIERRY JEAN JACQUES  
 Nom marital  % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 3 000  
 Naissance : Date 14091971 N° Département 974 Commune ST DENIS Pays FRANCE  
 Adresse : N° 44 Voie Ruelle DES LETCHIS  
 Code Postal 97438 Commune STE MARIE Pays FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 grid box

(1)

Néant [ ]\*

N° de dépôt

[ ]

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 8 5 3 5 4 6 4 0 6 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL DG EXPEDIT

ADRESSE (voie) 5 rue DES SUISSES

CODE POSTAL 75014 VILLE PARIS 14

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique SCI Dénomination NANTIER

N° SIREN (si société établie en France) 880728837 % de détention 50.00

Adresse : N° 4 Voie rue Adolphe Ramassamy

Code Postal 97490 Commune ST DENIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## **Annexe fiscale**











**EURL DG EXPEDIT**

**4 rue ADOLPHE RAMASSAMY  
97400 ST DENIS**

**Comptes annuels  
du 01/01/2021 au 31/12/2021**



## Sommaire

<b>Attestation d'Expert-Comptable</b>	<b>1</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>3</b>
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
<b>Etats Complémentaires</b>	<b>9</b>
Soldes Intermédiaires de Gestion	11
Détail actif	12
Détail passif	13
Détail du compte de résultat	14
<b>Documents Fiscaux</b>	<b>17</b>
<b>Annexe fiscale</b>	<b>41</b>



## Attestation d'Expert-Comptable

### MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise EURL DG EXPEDIT relatifs à l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 053 469
Chiffre d'affaires	
<b>Résultat net comptable (Perte)</b>	<b>-157 372</b>

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

*Fait à SAINTE CLOTILDE*

*Le 12 mai 2022*

Signé électroniquement le 22/05/2022 par  
Samuel Lebon



*LEBON Samuel*  
*EXPERT COMPTABLE*





## Comptes Annuels

## Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				3 000
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	500		500	500
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	50		50	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>550</b>		<b>550</b>	<b>500</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	676 700		676 700	
En-cours de production (biens et services)	300 394		300 394	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>18 695</b>		<b>18 695</b>	<b>7 181</b>
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	2 620		2 620	
Autres créances	33 866		33 866	26 214
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	20 644		20 644	27 062
Charges constatées d'avance (3)				975
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 052 919</b>		<b>1 052 919</b>	<b>61 432</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 053 469</b>		<b>1 053 469</b>	<b>64 932</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan Passif

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	3 000	3 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-26 139	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-157 372</b>	<b>-26 139</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-180 511</b>	<b>-23 139</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	479	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	144 960	75 736
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 041	11 835
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	500	500
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	1 050 000	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 233 979</b>	<b>88 071</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 053 469</b>	<b>64 932</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 233 979	88 071
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	479	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	31/12/2021	31/12/2020	Ecart €	%
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
<b>Chiffre d'affaires net</b>				
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>				
Production stockée	977 094		977 094	
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	2 620		2 620	
Autres produits	1		1	
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>	<b>979 715</b>		<b>979 715</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts	676 700		676 700	
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	370 381	26 138	344 243	NS
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements	90 000		90 000	
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges		1	-1	-100,00
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>	<b>1 137 081</b>	<b>26 139</b>	<b>1 110 942</b>	<b>NS</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-157 367</b>	<b>-26 139</b>	<b>-131 228</b>	<b>502,04</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de placement				
<b>Total produits financiers (V)</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat. et aux provi				
Intérêts et charges assimilées (4)	5		5	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placem				
<b>Total charges financières (VI)</b>	<b>5</b>		<b>5</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (V-IV)</b>	<b>-5</b>		<b>-5</b>	
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-I)</b>	<b>-157 372</b>	<b>-26 139</b>	<b>-131 233</b>	<b>502,06</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020	Ecart €	%
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total produits exceptionnels (VII)				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
Total charges exceptionnelles (VIII)				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	979 715		979 715	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 137 086	26 139	1 110 948	NS
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-157 372</b>	<b>-26 139</b>	<b>-131 233</b>	<b>502,06</b>
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				



## **Etats Complémentaires**





## Soldes Intermédiaires de Gestion

	31/12/2021	%	31/12/2020	%	Ecart €	%
Ventes de marchandises						
Achats de marchandises						
Variation stocks de marchandises						
<b>Marge commerciale</b>						
Ventes de produits finis et travaux						
Ventes de services						
Production stockée	977 094	100,00			977 094	
Production immobilisée						
<b>PRODUCTION EXERCICE</b>	<b>977 094</b>	<b>100,00</b>			<b>977 094</b>	
Achats matières et consommables	676 700	69,26			676 700	
Variation stocks de matières						
Sous-Traitance	300 394	30,74			300 394	
<b>Marge de production</b>						
<b>ACTIVITE</b>	<b>977 094</b>	<b>100,00</b>			<b>977 094</b>	
<b>MARGE GLOBALE</b>						
Autres achats et charges externes	69 988	7,16	26 138		43 849	167,76
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>-69 988</b>	<b>-7,16</b>	<b>-26 138</b>		<b>-43 849</b>	<b>167,76</b>
Subventions d'exploitation						
Impôts & taxes						
Salaires	90 000	9,21			90 000	
Charges sur salaires						
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-159 988</b>	<b>-16,37</b>	<b>-26 138</b>		<b>-133 849</b>	<b>512,08</b>
Autres produits , Reprise amortissements	2 621	0,27			2 621	
Autres Charges			1		-1	-100,00
Dotations amortissements et provisions						
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-157 367</b>	<b>-16,11</b>	<b>-26 139</b>		<b>-131 228</b>	<b>502,04</b>
Opérations en commun						
Produits financiers						
Charges financières	5				5	
Résultat financier	-5				-5	
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-157 372</b>	<b>-16,11</b>	<b>-26 139</b>		<b>-131 233</b>	<b>502,06</b>
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
<b>Résultat exceptionnel</b>						
Impôts sur les bénéfices et participation						
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-157 372</b>	<b>-16,11</b>	<b>-26 139</b>		<b>-131 233</b>	<b>502,06</b>

## Détail actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé <i>10900000 - Actionnaires : capit.sousc.n/appelé</i>				3 000 3 000
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Autres participations <i>26110000 - Titres participation actions</i>	500 500		500 500	500 500
Autres immobilisations financières <i>27500000 - Dépôts et cautionnements</i>	50 50		50 50	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>550</b>		<b>550</b>	<b>500</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements <i>31100000 - Terrain</i>	676 700 676 700		676 700 676 700	
En-cours de production (biens et services) <i>33300000 - Assurance</i> <i>33340000 - Honoraires construction</i>	134 541 165 853 300 394		134 541 165 853 300 394	
<i>40910000 - Fournisseurs acomptes s/commandes</i>	18 695		18 695	7 181
	<b>18 695</b>		<b>18 695</b>	<b>7 181</b>
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés <i>41810000 - Clients factures à établir</i>	2 620 2 620		2 620 2 620	
Autres créances <i>40100000 - Fournisseurs</i> <i>44566000 - TVA déductible s/achats &amp; frais</i> <i>44567000 - Crédit de TVA à reporter</i> <i>44586000 - Tva s/factures non parvenues</i> <i>45520000 - Sccv nantier</i> <i>46715000 - SCP OMARJEE LES ROMANTIQUES</i>	304 2 235 777 15 494 15 056 33 866		304 2 235 777 15 494 15 056 33 866	9 332 1 091 298 15 494 26 214
<b>Divers</b>				
Disponibilités <i>51250000 - Banque BRED</i>	20 644 20 644		20 644 20 644	27 062 27 062
Charges constatées d'avance (3) <i>48600000 - Charges constatées d'avance</i>				975 975
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 052 919</b>		<b>1 052 919</b>	<b>61 432</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 053 469</b>		<b>1 053 469</b>	<b>64 932</b>

## Détail passif

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital		
10120000 - Capital souscrit appelé non versé	3 000	3 000
	3 000	3 000
Report à nouveau		
11900000 - Report à nouveau solde débiteur	-26 139	
	-26 139	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-157 372</b>	<b>-26 139</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-180 511</b>	<b>-23 139</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
51260000 - BFC	479	
	479	
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
45510000 - Compte courant DE GERUS Thierry	144 960	75 736
	144 960	75 736
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - Fournisseurs	9 078	857
40810000 - Fournisseurs fact. non parvenues	28 962	10 979
	38 041	11 835
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
26900000 - Verst.restant à effect.s/tit.n/lib.	500	500
	500	500
Produits constatés d'avance (1)		
48700000 - Produits constatés d'avance	1 050 000	
	1 050 000	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 233 979</b>	<b>88 071</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 053 469</b>	<b>64 932</b>
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 233 979	88 071
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	479	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Détail du compte de résultat

	31/12/21	31/12/20	Ecart €	%
<b>Produits d'exploitation</b>				
Production stockée				
71330000 - Variation encours product. bie	977 094		977 094	
	977 094		977 094	
Autres produits				
75800000 - Produits divers gestion coura	1		1	
79100000 - Transfert de charg.autres ach	2 620		2 620	
	2 621		2 621	
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>979 715</b>		<b>979 715</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de m.p & aut.approv.				
60100000 - Achats matières premières	676 700		676 700	
	676 700		676 700	
Autres achats & charges externes				
60510000 - Honoraires aménagement et	300 394		300 394	
60615000 - Carburant	284		284	
60631000 - Fournit.d'entretien et petit équ	90	382	-291	-76,32
60640000 - Fournitures de bureau	436	86	350	407,94
61310000 - Location Volvo EX-294-HL	8 057		8 057	
61320000 - Location 4 rue Adolphe Rama	8 150		8 150	
61321000 - Domiciliation Paris	155	463	-308	-66,48
61322000 - Domiciliation CCI Mayotte	450		450	
61350000 - Autres locations	486		486	
61520000 - Entretien réparation s/biens i	2 620		2 620	
61552000 - Entretien répar. matériel trans	9		9	
61553000 - Entretien répar. matériel de b		110	-110	-100,00
61560000 - Maintenance	1 621	661	961	145,42
61610000 - Assurances	1 371		1 371	
62260000 - Honoraires	21 031	8 676	12 355	142,39
62270000 - Frais d'actes et contentieux	4 427	1 294	3 133	242,09
62510000 - Voyages & déplacements	14 949	13 964	985	7,05
62570000 - Réceptions	2 727		2 727	
62610000 - Téléphone télécopie	683		683	
62700000 - Commissions bancaires	2 441	502	1 938	386,09
	370 381	26 138	344 243	NS
Salaires et Traitements				
64400000 - Rémunération de l'exploitant	90 000		90 000	
	90 000		90 000	
Autres charges				
65800000 - Charges diverses gestion cou		1	-1	-100,00
		1	-1	-100,00
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>1 137 081</b>	<b>26 139</b>	<b>1 110 942</b>	<b>NS</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-157 367</b>	<b>-26 139</b>	<b>-131 228</b>	<b>502,04</b>
<b>Charges financières</b>				
66160000 - Intérêts bancaires	5		5	
	5		5	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-5</b>		<b>-5</b>	

**Détail du compte de résultat**

	31/12/21	31/12/20	Ecart €	%
<b>RESULTAT COURANT avant impôt</b>	<b>-157 372</b>	<b>-26 139</b>	<b>-131 233</b>	<b>502,06</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>				
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-157 372</b>	<b>-26 139</b>	<b>-131 233</b>	<b>502,06</b>



## **Documents Fiscaux**





# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD  
2022**

Exercice ouvert le 01/01/2021 et clos le 31/12/2021 Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime Réel normal

Si PME innovantes, cocher la case

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social :

EURL DG EXPEDIT

SIRET

8 5 3 5 4 6 4 0 6 0 0 0 1 0

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

4 rue ADOLPHE RAMASSAMY  
APPARTEMENT 5  
97400 ST DENIS

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

## B ACTIVITE

Activités exercées Activités des sièges sociaux

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	157 372
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

### 2 Plus-values

PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées art. 238quindecies	
----------------------------------	----------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	--

### 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A   
 Entreprises nouvelles art. 44 septies  Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies  Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies  Autres dispositifs  Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies   
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case  dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

## G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées ECF  Viseur conventionné  Visa : CGA

- du prestataire : .....

- du comptable : SARL BDO HDM NORD  
29 rue G. de Kerveguen 97492 SAINTE CLOTILDE CEDEX Tél : +262 618 700

- du conseil : ..... Tél : .....

- du CGA ou du viseur conventionné : ..... Tél : .....

- N° d'agrément :

### H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>				(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>				(e)
				(f)
				(g)
				(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>				(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>				<b>Total (a à h)</b>

### I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS ( si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	5 Indemnités forfaitaires	6 Remboursements	7 Indemnités forfaitaires	8 Remboursements

### J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

### L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : EURL DG EXPEDIT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise : 4 rue ADOLPHE RAMASSAMY 97400 ST DENIS		Durée de l'exercice précédent* 16			
Numéro SIRET* 8 5 3 5 4 6 4 0 6 0 0 0 1 0			Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, 31/12/2021			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	500
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières*		BH	BI	50	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	550	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	676 700
		En cours de production de biens	BN	BO	300 393
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	18 695
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 620
		Autres créances (3)	BZ	CA	33 865
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	20 644	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	1 052 918	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>IA</b>		1 053 468
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	<b>CR</b>	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Désignation de l'entreprise		EURL DG EXPEDIT		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 3 000 .....)	DA		3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH	( 26 138 )	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	( 157 371 )	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	( 180 510 )
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		<b>TOTAL (II)</b>	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
		<b>TOTAL (III)</b>	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	478	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	144 959	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	38 040	
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	500	
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 050 000	
		<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 233 979
	Écarts de conversion passif*	(V)	ED	
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 053 468
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 233 979		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	478		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
Désignation de l'entreprise : EURL DG EXPEDIT		Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF
		FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL
	Production stockée*			FM 977 093
	Production immobilisée*			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP 2 620
	Autres produits (1) (11)			FQ 1
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
	Variation de stock (marchandises)*			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU 676 700
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW 370 381
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX
	Salaires et traitements*			FY 90 000
	Charges sociales (10)			FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA
				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)			GE
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF 1 137 081
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG ( 157 366 )
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Différences positives de change			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR 5
	Différences négatives de change			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU 5
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV ( 5 )
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW ( 157 371 )

Désignation de l'entreprise		EURL DG EXPEDIT		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>					HL 979 714	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>					HM 1 137 086	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>						
					HN ( 157 371)	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquiés D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	2 620
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>				
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	<b>A6</b>	obligatoires	<b>A9</b>	
		Dont cotisations facultatives Madelin	<b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	<b>A8</b>	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL DG EXPEDIT</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>					CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>					KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	<b>TOTAL III</b>					LN		LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U	500	8V		8W	
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V	50
	<b>TOTAL IV</b>					1Q	500	1R		1S	50
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>					ØG	500	ØH		ØJ	50	
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>					IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>					IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM		MN	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		
<b>TOTAL III</b>					IY		NG		NH		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
	Autres participations					IO		ØX		ØY	500
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	50
	<b>TOTAL IV</b>					I3		NJ		NK	550
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>					I4		ØK		ØL	550	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL DG EXPEDIT</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
<b>TOTAL I</b>		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU		QV		QW		QX	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
<b>TOTAL I</b>	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
<b>TOTAL II</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL						NM						NO	
<b>TOTAL III</b>														
<b>Total général (I+II+III)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise EURL DG EXPEDITNéant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	{ – d'exploitation – financières – exceptionnelles	UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL DG EXPEDIT				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN						
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US						
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW	50			50		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	2 620	2 620						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 315	3 315					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	15 494	15 494						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	15 056	15 056						
	Charges constatées d'avance		VS								
	<b>TOTAUX</b>			VT	36 535	VU	36 485	VV	50		
RENVois	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	478	478						
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	38 040	38 040							
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	500	500							
Groupe et associés (2)		VI	144 959	144 959							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	1 050 000	1 050 000							
<b>TOTAUX</b>			VY	1 233 979	VZ	1 233 979					
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL DG EXPEDIT		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2021					
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW			
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8			
		- imposées au taux de 0 %				ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3				
				<b>TOTAL I</b>	WR				
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV			
		- imposées au taux de 0 %				WH			
		- imposées au taux de 19%				WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produire net des actions et parts d'intérêts : déduire des produits nets de participation					2A	XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY			
	Majoration d'amortissement*					XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI	XG			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2				
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					XI				
bénéfice (I moins II)									
déficit (II moins I)						XJ 157 371			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL			
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>					XN	XO 157 371			

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>EURL DG EXPEDIT</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	<b>K4</b>	27 835
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) <b>K4bis</b>	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) <b>K4ter</b>	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	<b>K5</b>	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)	<b>K6</b>	27 835
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	<b>YJ</b>	157 372
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	<b>YK</b>	185 207
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	<b>ZT</b>	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI *	<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *	<b>8X</b>	<b>8Y</b>
	<b>8Z</b>	<b>9A</b>
	<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *	<b>9D</b>	<b>9E</b>
	<b>9F</b>	<b>9G</b>
	<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer	<b>9K</b>	<b>9L</b>
	<b>9M</b>	<b>9N</b>
	<b>9P</b>	<b>9R</b>
	<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	<b>YN</b>	<b>YO</b>
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

*	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	<b>L1</b>		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>EURL DG EXPEDIT</u>								Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	( 26 138 )		ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE				
					Autres répartitions	ZF				
	<b>TOTAL I</b>	<b>ØF</b>	( 26 138 )		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	( 26 138 )			
								<b>TOTAL II</b>	ZH	( 26 138 )
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>								Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT	300 393		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ	17 298		
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	25 457		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	27 231		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	370 381		
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW			
IMPÔTS ET TAXES	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	1 144		
DIVERS	— Montant brut des salaires *						ØB			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%		
	— Numéro du centre de gestion agréé *		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : EURL DG EXPEDIT

Néant  \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES****Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : EURL DG EXPEDIT Néant \*

**A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME**

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
		N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-3				
		N-4				
		N-5				
		(à préciser) au titre de :	N-6			
			N-7			
		N-8				
	N-9					
TOTAL 2						

**B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL DG EXPEDIT

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① \*.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme  À 15 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter  col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : EURL DG EXPEDIT

Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS\* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL DG EXPEDITNéant \*Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021 Durée en nombre de mois 12**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP
Dont apprentis	YF
Dont handicapés	YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE****I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>

**II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE
Subventions d'exploitation reçues	OF
Variation positive des stocks	OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>

**III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Achats	ON
Variation négative des stocks	OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>

**IV Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG
-----------------------------	-----------------------------	----

**V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA
---	----

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**

**Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.**

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX					
Effectifs au sens de la CVAE	EY					
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX					
Période de référence	GY	/	/	GZ	/	/
Date de cessation	HR	/	/			

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1  
1 (1)Néant  \*N° de dépôt  

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 8 5 3 5 4 6 4 0 6 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL DG EXPEDIT

ADRESSE (voie) 4 rue ADOLPHE RAMASSAMY

CODE POSTAL 97400

VILLE ST DENIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 3 000

**I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays **II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  Nom patronymique DE GERUS Prénom(s) THIERRY JEAN JACQUESNom marital  % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 3 000

Naissance : Date 14091971 N° Département 974 Commune ST DENIS Pays FRANCE

Adresse : N° 44 Voie Ruelle DES LETCHIS

Code Postal 97438 Commune STE MARIE Pays FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	(1)
1	

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 8 5 3 5 4 6 4 0 6 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL DG EXPEDIT

ADRESSE (voie) 4 rue ADOLPHE RAMASSAMY

CODE POSTAL 97400 VILLE ST DENIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique SCI Dénomination NANTIER

N° SIREN (si société établie en France) 880728837 % de détention 50.00

Adresse : N° 4 Voie rue Adolphe Ramassamy

Code Postal 97490 Commune ST DENIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## **Annexe fiscale**











